

Pour tous renseignements : Médialex : tél. 02.99.26.42.00

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

## Avis administratifs

1/3240/4101 - AA



### Avis d'enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 1ER AVIS

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie n° A-23-ENV-1, en date du 3 avril 2023 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Du mardi 2 mai à 10h au vendredi 9 juin à 17h  
Le projet de Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine détermine pour le territoire du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants.

Cette enquête se déroule sur les communes du périmètre du projet de Parc naturel régional Normandie-Maine suivantes :

Département de la Manche :  
Barenton, Ger, Mortain-Bocage, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley.

Département de la Mayenne :  
Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, La Pallu, Lassay-les-Châteaux, Le Houssau-Bretignolles, Lignéres-Ornières, Neuilly-le-Vendric, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Rennes-en-Granoilles, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Sainte-Marie-du-Bois, Thubœuf, Villepail, Vimartin-sur-Orthe.

Département de l'Orne :  
Aunay-les-Bois, Avilly-Bagnolles-de-l'Orne-Normandie, Beauvais, Boischampré, Boltron, Bursard, Carrouges, Céacq, Chahains, Champsecré, Ciral, Colombiers, Coulonges-sur-Sarthe, Cuisais, Domfront-en-Poiraie, Dompierre, Ecovues, Essay, Francheville, Gandelan, Hauteville, Héloc, Joué-du-Bois, Jugny-Val-d'Andaine, La Bellière, La Chapelle-près-Sées, La Chauva, La Coulonche, La Ferrière-aux-Andains, La Ferrière-aux-Évêques, La Ferté-Macé, La Lande-de-Goulit, La Motte-Fouquet, La Roche-Mabile, Lalacelle, Laleu, Larré, Le Bouillon, Le Cerceuil, Le Champ-de-la-Pierre, Le Ménil-Broût, Le Ménil-Scelleur, Les Monts d'Andaine, Les Ventes-de-Bourse, Lonlay-l'Abbaye, L'Orée d'Ecovues, Magny-le-Désert, Mantilly, Marchemaisons, Méhoudin, Ménil-Erreux, Mieuxou, Mortrée, Neauphe-sous-Écove, Neuilly-le-Bisson, Passais-Villages, Perrou, Rives d'Andaine, Rouperroux, Saint-Aubin-d'Appenal, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice-en-Passais, Saint-Cénéry-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Frambault, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-Aiguillon, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-le-Brisout, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Roch-sur-Egrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Sées, Tanville, Tessed-Froulay, Torchamp, Rânes, Le Mêle-sur-Sarthe.

Département de la Sarthe :  
Allières-Beaucou, Anjennes, Assé-le-Boisne, Bourg-le-Roi, Chenay, Crissé, Douillet-le-Ly, Le Grez, Les Aulneaux, Livet-en-Saosnois, Louzes, Mont-Saint-Jean, Moullins-le-Carbonnel, Neufchâteau-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne.

Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61 320 Carrouges Cedex.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen en date du 10 février 2023, est composée des membres suivants : M. MARCEL VASSELIN (Président), M. Jean-Claude THOMAS (titulaire) et M. Gérard FUSEAU (titulaire). Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'environnement, les maires de chacune des communes du territoire ont été informés des adresses des sites internet où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé. En complément, et à la demande expresse de ces communes, un exemplaire du dossier peut être adressé sous format numérique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :  
- Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine> du mardi 2 mai 2023 à 10h au vendredi 9 juin à 17h. Ces observations pourront être consultées par toute personne sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé également accessible à partir des sites internet du Conseil Régional de Normandie (<https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux/enquete>) ou du Conseil Régional des Pays de la Loire (<https://www.paysdeloire.fr/pnr-normandie-maine>) du Parc naturel régional Normandie-Maine (<https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/enquete-publique.html>).

Par courrier adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional Normandie-Maine » sis Le Chapitre, CS 80005, 61 320 Carrouges Cedex, ou seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier, sur feuillets non rotulés cotés et paraplés par un rrentrée de la commission d'enquête mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.

Dans les lieux et aux jours et horaires ci-dessous ou seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre, tous deux en version papier :  
- Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine : Le Chapitre, 61320 Carrouges. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au dimanche de 10h à 18h. Permanences : mardi 2 mai 2023 : 10h à 13h, samedi 27 mai 2023 : 14h à 17h, vendredi 9 juin 2023 : 14h à 17h.  
- Mairie de Mortain-Bocage : rue du Xlème Arrondissement - BP 7 Mortain, 50140 Mortain-Bocage. Jours et horaires d'ouverture au public : lundi et vendredi : 8h30-12h/13h30-18h. Du mardi au jeudi : 8h30-12h/13h30-16h30. Permanences : mardi 9 mai 2023 : 9h à 12h. Mercredi 31 mai 2023 : 8h30 à 11h30.

- Mairie de Passais : 2, place des Justes, Passais la Conception, 61350 Passais-Villages. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h30-12h/14h-17h. Le vendredi : 8h30-12h/14h-16h30. Permanences : mardi 9 mai 2023 : 14h à 17h. Vendredi 2 juin 2023 : 14h à 17h.

- Mairie de Domfront-en-Poiraie : place de la Roirie - BP 59 Domfront, 61700 Domfront-en-Poiraie. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h45-12h30/13h30-16h45. Le vendredi : 8h45-12h/13h30-16h45. Permanences : mardi 23 mai 2023 : 13h30 à 16h30. Vendredi 2 juin 2023 : 9h à 12h.

- Mairie de La Ferté-Macé : place de la République, 61600 La Ferté-Macé. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h. Le samedi : 8h45-12h30/13h30-16h45. Le dimanche : 8h45-12h/13h30-16h45. Permanences : mardi 23 mai 2023 : 13h30 à 16h30. Vendredi 2 juin 2023 : 9h à 12h.

- Mairie de Bagnolles-de-l'Orne-Normandie : Château Hôtel de Ville, All. Aloïs Monnet 61140 Bagnolles-de-l'Orne. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-17h. Les 1er samedi du mois : 9h-12h30. Permanences : mercredi 24 mai 2023 : 9h30 à 12h30. Mercredi 31 mai 2023 : 14h à 17h.

- Mairie de Sées : pl. du Général de Gaulle - BP 36, 61500 Sées. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h30. Le samedi : 9h-12h. Permanences : mercredi 17 mai 2023 : 14h à 17h. Samedi 3 juin 2023 : 9h à 12h.

- Mairie de Le Mêle-sur-Sarthe : 21, rue de Libancy, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi : 8h30-12h15. Le jeudi : 8h30-12h15/17h-19h. Le vendredi : 9h-12h15. Permanences : jeudi 25 mai 2023 : 9h à 12h. Mardi 6 juin 2023 : 9h à 12h.

- Mairie de Lassay-les-Châteaux : 18 place du 8 mai 1945 - BP 18b, 53110 Lassay-les-Châteaux. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi et vendredi : 8h30-12h/14h-17h. Le jeudi : 8h30-12h. Les 1er et 3ème samedi du mois : 8h30 - 12h.

- Mairie d'Ambrières-les-Vallées : 6 pl. du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées. Jours et horaires d'ouverture au public : le lundi : 13h30-17h. Du mardi au vendredi : 8h45-12h/13h30-17h. Permanences : vendredi 5 mai 2023 de 14h à 17h, mardi 30 mai 2023 de 14h à 17h.

- Mairie de Pré-en-Pail-Saint-Samson : 2, place de la République. Pré en Paille, 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 8h30-12h15/15h-17h30. Le samedi : 10h-12h.

- Mairie de Saint-Pierre-des-Nids : 21, rue du Dr Poimier, 53370 Saint-Pierre-des-Nids. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi et le vendredi : 9h-12h15/17h-19h. Le samedi : 15h-18h. Permanences : lundi 15 mai 2023 : 9h à 12h, jeudi 1er juin 2023 : 15h à 18h.

- Mairie de Sougé-le-Ganelon : 4 pl. de l'Eglise, 72130 Sougé-le-Ganelon. Jours et horaires d'ouverture au public : lundi et jeudi : 9h-12h/14h-17h. Mardi, vendredi et samedi : 9h-12h.

- Mairie de Sillé-le-Guillaume : place de la Résistance - BP 41, 72140 Sillé-le-Guillaume. Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi : 8h30-12h30/13h30-17h30. Le jeudi : 8h30-12h30. Le vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30. Permanences : lundi 15 mai 2023 : 14h30 à 17h30, jeudi 1er juin 2023 à 12h30.

- Mairie de Villeneuve-en-Perseigne, 16, rue de la Forêt de Perseigne La Fresnaye sur Choletet, 72600 Villeneuve-en-Perseigne. Jours et horaires d'ouverture au public : lundi : 9h-12h ; Mardi : 9h-12h/13h-18h ; Mercredi : 9h-12h/13h-17h30 ; Jeudi et vendredi : 9h-12h/13h-17h. Permanences : jeudi 25 mai 2023 de 14h à 17h, mardi 6 juin 2023 de 14h à 17h.

- Mairie de Neufchâteau-en-Saosnois : 3 pl. Maxime Boisseau, 72600 Neufchâteau-en-Saosnois. Jours et horaires d'ouverture au public : lundi : 14h-17h. Mardi et mercredi : 14h-18h. Jeudi : 9h-12h.

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier, dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-dames, Place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 CAEN Cedex1, par mail à l'adresse [pnr-normandie-maine@ml.registre-numerique.fr](mailto:pnr-normandie-maine@ml.registre-numerique.fr) ou par téléphone au 02 31 06 96 25.

7325425101 - AA

Préfet de la SARTHE

### Demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS Création d'un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de CHAMPFLEUR et BETHON

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° DCPAPT 2023-0069 du 4 avril 2023, le préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE - installations classées pour la protection de l'environnement - et autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité) déposée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS (siège social : 215, rue Samuel Morse, Le Triade II, 34000 Montpellier), relatif à la création d'un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de Champfleure et de Béthon.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien d'une puissance totale maximale de 14,7 MW, comprenant 4 éoliennes et 1 poste de livraison, des voies d'accès, des plateformes, des fondations et un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes les unes aux autres et au poste de livraison.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 34 jours consécutifs du vendredi 28 avril 2023 à 15h 00 au mercredi 31 mai 2023 à 12h 00 en mairies de Champfleure, siège de l'enquête, et de Béthon.

Les pièces du dossier sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, sur support papier, en mairies de Champfleure et de Béthon, aux heures habituelles d'ouverture des mairies (Champfleure) : le lundi de 13h 00 à 14h 00 et de 16h 30 à 18h 45 ; le mardi de 13h 00 à 14h 00 et de 16h 30 à 18h 00 ; le mercredi de 10h 00 à 12h 00 et de 13h 00 à 14h 00 ; le jeudi et le vendredi de 13h 00 à 14h 00 et de 16h 30 à 18h 00 ; Béthon : le lundi et le mercredi de 9h 00 à 12h 00 ; le jeudi de 16h 00 à 18h 30 et le vendredi de 14h 00 à 17h 00) sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de services.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr/rubrique-publications-consultations-et-enquetes-publiques](http://www.sarthe.gouv.fr/rubrique-publications-consultations-et-enquetes-publiques)) - commune de « Champfleure » ou de « Béthon ».

Ce dossier peut être également consulté à la préfecture de la Sarthe au bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique, la note de présentation non technique du projet, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse du pétitionnaire.

Madame Régine Brouard, retraitée de l'éducation nationale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Champfleure (5, rue des Vignes) et de Béthon (13, rue de la Maine) lors des permanences suivantes :  
- le vendredi 28 avril 2023, de 15h 00 à 18h 00 en mairie de Champfleure,  
- le jeudi 4 mai 2023, de 15h 30 à 18h 30 en mairie de Béthon,  
- le samedi 13 mai 2023, de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Béthon,  
- le mardi 16 mai 2023, de 15h 00 à 18h 00 en mairie de Champfleure,  
- le mercredi 24 mai 2023, de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Béthon,  
- le mercredi 31 mai 2023, de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Champfleure.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairies, soit par correspondance adressée à la commissaire enquêteur à la mairie de Champfleure, siège de l'enquête publique, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr/rubrique-publications-consultations-et-enquetes-publiques](http://www.sarthe.gouv.fr/rubrique-publications-consultations-et-enquetes-publiques)) - commune de « Champfleure » ou de « Béthon » en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : [pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr). Les observations et proposi-

tions transmises par voie postale ou écrites reçues par la commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)).

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS, 215, rue Samuel-Morse, Le Triade II, 34000 Montpellier ([jeremy.drummond@engie.com](mailto:jeremy.drummond@engie.com)).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront également consultables en mairies de Champfleure et de Béthon, à la préfecture de la Sarthe (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS pour la demande susvisée. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant l'autorisation environnementale, soit un arrêté refusant l'autorisation environnementale.

## Vie de sociétés

7324278901 - VS

### SCI CATY KAY

Siège social :  
1 SCI  
Au capital de 1 000 euros  
5, rue de la Sablonnière  
61380 SOLIGNY-LA-TRAPPE  
478 062 279 RCS Paris

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 1er novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Paul Kalkati, 5, rue de la Sablonnière, 61380 Soligny-la-Trappe, et fixe le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de Paris.

7325482901 - VS

### MDM

SARL au capital de 22 500 euros  
Siège social : ZA Anglures  
61300 SAINT-SULPICE-SUR-RISLE  
813 082 351 RCS d'Alençon

### AVIS

Par AGE du 27 janvier 2023, il a été décidé, à compter du 27 janvier 2023 :  
- De prendre pour nouvelle forme sociale : SAS  
- DN HOLDING SAS au capital de 1 000 euros, RCS 918 073 735 Alençon,

67, lieu-dit Anglures 61300 Saint-Sulpice-sur-Risle, représenté par YE Daniel anciennement gérant est nommé président.  
Statuts modifiés en conséquence.  
Mention au RCS d'Alençon.

7325193101 - VS

### SCP GERVAIS - DECAEN & POTIER

31, rue Ferdinand-de-Boyeré  
61400 MORTAGNE-AU-PERCHÉ

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI LA PELLETERIE.  
Forme : société civile en liquidation.  
Capital social : 41 161,23 euros  
Siège social : "Les Brosses", 61400 Révillon.  
RCS Alençon 412 274 672.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jean-Pierre BANSARD demeurant à Révillon (61400), "Les Brosses", l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du RCS du Tribunal de commerce d'Alençon.

Pour avis, Le Liquidateur.

## Les ventes mobilières et immobilières

SCP Patrice BIGET - Frédéric NOWAKOWSKI

Commissaires de justice associés

anciennement Commissaires-priseurs judiciaires

Clotilde ANTOINE, Commissaire de justice salarié

anciennement Commissaire-priseur judiciaire salarié

33, rue Desbrosses - 61000 ALENÇON

TÉL. 02 33 30 02 00

E-mail : [contact@orne-encheres.fr](mailto:contact@orne-encheres.fr)

BAGNOLES-DE-L'ORNE (61140)

6, rue du Square

LUNDI 17 AVRIL 2023 à 14 h 30

Suite L1 LES DÉLICÉS A TABLE

RESTAURANT

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Matériel : piano Ambassade - Four Zanussi - Tables inox - Tours réfrigérés inox - Toaster Equipement pro - Chauffe-assiettes inox - Plaque à snack CMOX - Bain-marie Hendl - Lave-verre Capic - Cellule de refroidissement Friginox - Chambre froide à 2 portes Zanussi - Lave-vaisselle Silanos - Plonge - Trancheuse à jambon - Batterie et ustensiles de cuisine...  
Mobilier de restaurant.  
Licence IV.

Exposition : 1/2 heure avant la vente

Liste et photos sur [www.internetcheres.com/61001](http://www.internetcheres.com/61001)

Frais : 14,28 % TTC. TVA récupérable. Matériel vendu sans garantie. Paiement comptant uniquement par CB, chèque de banque, virement (les chèques simples ne seront pas acceptés). Enlèvement immédiat.

PERREU ENCHÈRES SVV - Agrément 212-2022

Maitre Caroline PERREU, Commissaire-priseur

94, rue du Docteur Duvrac - 27310 BOURG-ACHARD

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENDEDI 14 AVRIL 2023

Salle des ventes de Gacé - Rue de la Touques - 61230 GACÉ  
VENTE A LA PALLETTE à partir de 9 heures dans la cour : mercerie, lingerie de maison, vaisselle, tableaux, timbres, vin (\*), Hi-fi et divers, vêtements, sacs de poudres, lunettes de soleil, luminaires, vinyls, BD, art africain...  
\* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Exposition : le vendredi 14 avril à 9 heures

Frais : 20 % TTC en plus du montant de l'adjudication.

Contact : 06 68 77 47 39 - 06 82 41 23 15